



Comité syndical du 15 décembre 2017

DELIBERATION N° 17-031

Objet : Appels de fonds prévisionnels auprès des membres du syndicat pour le versement au délégataire de la participation publique aux investissements du projet VORTEX

Le quinze décembre deux mille dix-sept à neuf heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Sont présents :

Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Publication ou notification :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine

Sont excusés et suppléés :

M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER
M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a été suppléé par M. Mathieu LAURENT

Ont donné pouvoir :

Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE
Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Corinne VASSEUR

Secrétaire de séance : M. Pierre-Édouard EON



Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique et ses annexes financières,

Vu la délibération 16-032 du 16 décembre 2016 relative à l'attribution du contrat de délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement du réseau FttH VORTEX,

Vu la convention de délégation de service public avec TDF du 2 février 2017 et son avenant n° 1 de transfert en date du 22 septembre 2017 avec Val d'Oise Fibre portant transfert du contrat de DSP à la société ad hoc,

Vu le rapport n°17-031,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE que le syndicat mixte procède aux appels de fonds auprès de ses membres, par l'émission d'un titre de recettes à la date de réception des demandes du délégataire de service public (Val d'Oise Fibre) relative à la participation publique au financement du réseau VORTEX, et selon la ventilation ci-dessous conforme à la clef de répartition inscrite dans les statuts du syndicat et sur une base prévisionnelle correspondant au calendrier de déploiement :

Organismes / Membres	Appel T3 2017 (IPE)	Appel T4 2017 (IPE)	Prévision Appels 2018 (IPE + Raccos)
Demande du délégataire VOFI	730 016 ,05 €	730 016 ,05 €	2 037 032,00 €
Région Ile de France (29,6%)	216 084,75 €	216 084,75 €	602 961,47 €
Département du Val d'Oise	256 965,65 €	256 965,65 €	717 035,26 €
CA Val Parisis	13 323,74 €	13 323,74 €	37 178,47 €
CC de Carnelle Pays de France	44 713,50 €	44 713,50 €	124 768,27 €
CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	54 378,72 €	54 378,72 €	151 738,04 €
CC Sausseron Impressionnistes	31 245,88 €	31 245,88 €	87 188,29 €
CC du Haut Val d'Oise	46 085,07 €	46 085,07 €	128 595,47 €
CC Vexin Centre	37 601,59 €	37 601,59 €	104 923,24 €
CC Vexin Val de Seine	27 565,93 €	27 565,93 €	76 919,79 €
CA Plaine Vallée	2 051,22 €	2 051,22 €	5 723,71 €
Total général	730 016,05 €	730 016,05 €	2 037 032,00 €

DIT que les montants prennent en compte le différé de versement de la participation de l'État du fait de l'instruction en cours de la demande de cofinancement auprès du Fonds pour la Société Numérique (FSN) ;

PRECISE que le Syndicat procédera à une régularisation auprès de ses membres dès le versement de la participation de l'État prévue au second semestre 2018 ;

PRECISE que les recettes et les dépenses correspondantes seront inscrites au budget du syndicat Val d'Oise Numérique ;

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.



Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Le Président

Monsieur Pierre-Édouard EON